DEPARTEMENT
DES LANDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2022-090

Création d'un emploi permanent de Responsable Pôle Finances pour absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article n° 3-3 1e de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 21/06/2022
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Cabane d'Eulalie – 2053 route du Lac à Ste Eulalie-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. PASCUTTO Philippe, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LABRUYÈRE Christophe, Mme RIGAL Nathalie, M. CASTAGNÈDE Vincent

Procurations : Mme PINCÉ Laure donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, M. MINIAU Dominique donne procuration à COLMAGRO Ghislain, Mme THOMAS Sandrine donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. LABRUYÈRE Christophe, Mme SÉGAUT Céline donne procuration à M. CASTAGNÈDE Vincent, M. BRETHES Eric donne procuration à Mme DOUSTE Françoise

Excusés : M. DIAZ Manuel, Mme PINCÉ Laure, M. MINIAU Dominique, Mme PELTIER Virginie, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme SÉGAUT Céline, M. BRETHES Eric

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Abstention :

Document exécutoire à compter du : 28/06/2022
Transmis en Préfecture le : 8/07/2022
Affiché le : 8/07/2022
à Parentis en Born, le 8/07/2022

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs * PARENTIS-EN-BORN *

Françoise DOUSTE

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20220628-2022-090-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Mme la présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet de responsable pôle finances, emploi de catégorie hiérarchique B pour assurer les fonctions précitées à compter du 1er août 2022.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-3 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Mme la présidente propose de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine de responsable pôle finances de catégorie hiérarchique B à compter du 1er août 2022 :

- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la collectivité
- que le profil attendu correspondent aux critères suivants :
  - ✓ Réglementation de la comptabilité publique
  - ✓ Nomenclatures comptables (M4, M14, M57)
  - ✓ Règles de préparation budgétaire
  - ✓ Règles de fonctionnement des régies d'avances et de recettes
  - ✓ Notions en marchés publics
  - ✓ Notions en droit public
  - ✓ Aptitude à l'encadrement
  - ✓ Travail en équipe
  - ✓ Rigueur, méthode, disponibilité
  - ✓ Qualités relationnelles
  - ✓ Sens du service public
  - ✓ Bon rédactionnel
  - ✓ Maîtrise des outils informatiques
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes :

  Placé.e. sous l'autorité de la Directrice générale adjointe des services, vous serez en charge du contrôle de la procédure comptable et budgétaire de la collectivité, de la vérification des données comptables, la réalisation de documents comptables et budgétaires correspondants, d'assister et conseiller les services de la collectivité. De plus, vous collaborerez avec la Directrice générale adjointe à la préparation budgétaire. La personne recrutée assurera les missions suivantes :
  - ✓ Encadrement d'une équipe de 3 agents
  - ✓ Suivi et contrôle de l'exécution budgétaire
  - ✓ Veille de la politique d'engagement (dépenses et recettes)
  - ✓ Participation au processus de préparation budgétaire
  - ✓ Coordination, gestion et contrôle des procédures budgétaires et comptables de l'ensemble des budgets
  - ✓ Formalisation des procédures comptables
  - ✓ Assistance des agents à l'application de gestion financière

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20220628-2022-090-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

- ✓ Maîtrise des écritures comptables de stocks type lotissement
- ✓ Aisance avec la gestion comptable analytique
- ✓ Suivi de la trésorerie pour l'ensemble des budgets
- ✓ Supervision des déclarations de la TVA et du FCTVA
- ✓ Accompagnement des services dans les sollicitations des versements des subventions auprès des financeurs

- que l'emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 500 correspondant à un emploi de catégorie hiérarchique B,
- que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget général 2022, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Mme la présidente est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi permanent de Responsable Pôle Finances pour absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 1e de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 28 juin 2022

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20220628-2022-090-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022